



Jugés pour CAC rocambolesque

Le 27/04/2012 à 06h00 | Mis à jour à 08h08

[Faits-divers](#)

JUGÉS POUR UNE CHASSE À COURRE ROCAMBOLESQUE

Le tribunal d'Albi a suspendu hier le permis des trois protagonistes de chasses à courre qui s'étaient terminées dans la maison d'une famille. Jugés coupables de mise en danger de la vie d'autrui, ils devront verser 1000 euros.

Lors d'un premier incident, une femme avait failli être blessée par un cerf poursuivi, qui s'était réfugié dans sa remise. La seconde fois, un autre cerf traqué avait brisé la baie vitrée du salon et avait été tué à coups de dague par un des veneurs dans la cuisine.